

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction de l'Environnement et de l'Agriculture <b>service agriculture, aménagement foncier et sylvicole</b>	<b>N° 2014.01.3</b>
--	---------------------

**OBJET :**

**Aides en faveur de l'installation en agriculture :  
attribution d'aide**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à M. André NOIROT  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, Mme Marcelle FONTAINE, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation à la commission permanente,

Vu la délibération de conseil général n°II-4 en date du 24 juin 2011 relative au plan de renforcement des aides à l'installation des jeunes agriculteurs,

Vu la délibération de conseil général n°II-6 en date du 13 décembre 2013 relative au budget primitif 2014,

Vu l'avis favorable émis par la IIe commission réunie le 10 janvier 2014,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer au titre de l'aide aux jeunes agriculteurs installés en Haute-Marne et engagés dans le dispositif de suivi de l'installation, les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 36 000 € (imputation 6574//928).

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>	<b>Agrément CDOA</b>	<b>Installation effective</b>	<b>Certificat conformité</b>	<b>Aide forfaitaire</b>
BIGARD	Antonin	Beurville	04/12/2012	18/02/2013	03/06/2012	<b>3 000 €</b>
CAILLET	Kévin	Montlandon	04/12/2012	19/02/2013	30/09/2013	<b>3 000 €</b>
JAQUOT	Germain	Ageville	02/11/2012	22/02/2013	18/04/2013	<b>3 000 €</b>
JACQUOT	Jérémy	Rachecourt- sur-Marne	05/02/2013	20/03/2013	24/06/2013	<b>3 000 €</b>
BUGNOT	Alain	Autreville- sur-la-Renne	09/11/2012	22/03/2013	27/09/2013	<b>3 000 €</b>
GERVAISOT	Vincent	Éclaron	15/02/2013	08/04/2013	01/07/2013	<b>3 000 €</b>
BOUCHOT	Gaëtan	Orges	12/04/2013	01/05/2013	07/08/2013	<b>3 000 €</b>
MONGIN	Loïc	Gudmont-Villiers	12/12/2011	27/09/2012	18/03/2013	<b>3 000 €</b>
URION	Denis	Colombey- lès-Choiseul	24/09/2012	02/05/2013	10/10/2013	<b>3 000 €</b>
FAVRE	Raphaël	Anrosey	02/11/2012	10/01/2013	18/10/2013	<b>3 000 €</b>
LEFEVRE	Xavier	Andelot	02/11/2012	05/02/2013	26/09/2013	<b>3 000 €</b>
ROUSSEL	Séverine	Chatenay-Vaudin	15/02/2013	02/04/2013	28/05/2013	<b>3 000 €</b>
<b>Montant total</b>						<b>36 000 €</b>

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 janvier 2014**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service aides aux communes**

**N° 2014.01.7**

**OBJET :**

**Fonds des travaux importants (FTI)**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRIEN à M. André NOIROT  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, Mme Marcelle FONTAINE, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

VU les articles L.3211-1 et L.3232-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil général en date du 14 décembre 2000 créant le fonds des travaux importants (FTI),

VU les délibérations du conseil général en date des 8 et 9 décembre 2005 relatives à la modification du règlement des aides aux collectivités locales,

VU la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

VU la délibération du conseil général en date du 13 décembre 2013 relative à l'inscription d'une autorisation de programme pour l'année 2014 de 1 000 000 € pour le fonds des travaux importants (FTI),

VU l'avis favorable de la IIe commission émis le 10 janvier 2014,

VU le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDÉRANT les demandes de subvention présentées par les communes,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 27 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer, au titre du fonds des travaux importants (FTI) de l'année 2014, les subventions en faveur des opérations dont les caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de subventions de **806 636 €**.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 204 – imputation 204142//74.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 janvier 2014</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## Commission permanente du 24 JANVIER 2014

COMMUNE	NATURE DES TRAVAUX (libellé de la tranche)	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
ARC-EN-BARROIS	Aménagement et embellissement de la rue Saint-Jacques	306 701 €	306 701 €	20%	61 340 €	équipements communaux	204142-74
CHAMOUILLEY	Création d'un centre de loisirs sans hébergement	308 723 €	273 504 € (plafond)	20%	54 700 €	équipements communaux	204142-74
CHEVILLON	Création d'une micro crèche et d'un relais assistantes maternelles	382 656 €	261 518 € (plafond)	20%	52 303 €	équipements communaux	204142-74
COUBLANC	Transfert de la mairie au rez-de-chaussée	91 944 €	88 844 €	20%	17 768 €	équipements communaux	204142-74
COURCELLES-EN-MONTAGNE	Viabilisation de trois parcelles chemin du cimetière	159 725 €			10 800 €	équipements communaux	204142-74
CULMONT	Création du lotissement du Vermangon 1 <sup>re</sup> tranche (6 lots)	201 922 €			16 999 €	équipements communaux	204142-74
ESNOUVEAUX	Création du lotissement du « Bois joli » (11 lots)	179 146 €			10 330 €	équipements communaux	204142-74
FRONCLES	Restructuration de la salle de bal du centre socio-culturel	905 019 €	313 160 € (plafond)	20%	62 632 €	équipements communaux	204142-74
FRONCLES	Mise aux normes des salles annexes du centre socio-culturel	675 838 €	279 452 € (plafond)	20%	55 890 €	équipements communaux	204142-74
GUINDRECOURT-aux-ORMES	Aménagement du centre du village et de la place de la mairie	78 230 €	78 230 €	20%	15 646 €	équipements communaux	204142-74
MARAC	Rénovation et agrandissement de la salle polyvalente (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	290 464 €	189 094 € (plafond)	20%	37 818 €	équipements communaux	204142-74
MARAC	Création d'une chaufferie à bois avec réseau de chaleur	175 300 €	175 300 €	20%	35 060 €	équipements communaux	204142-74
NARCY	Construction d'un entrepôt-garage communal	152 492 €	152 492 €	20%	30 498 €	équipements communaux	204142-74
NULLY	Construction d'une cuisine et de sanitaires pour une future salle des fêtes en prolongement d'un préau existant	186 078 €	186 078 €	20%	37 215 €	équipements communaux	204142-74
ROUECOURT	Réhabilitation du logement communal et installation d'une pompe à chaleur 22 rue Principale	110 585 €	109 985 €	20%	21 997 €	équipements communaux	204142-74
SAINTS-GEOSMES	Construction de la future mairie (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	735 750 €	331 325 € (plafond)	20%	66 265 €	équipements communaux	204142-74
SAUDRON	Divers aménagements communaux	370 000 €	370 000 €	20%	74 000 €	équipements communaux	204142-74
SAUDRON	Réaménagement d'une maison en bâtiment basse consommation (BBC) à usage locatif	256 909 €	256 909 €	20%	51 382 €	équipements communaux	204142-74
SONCOURT-sur-MARNE	Construction d'un bâtiment communal	181 957 €	181 340 €	20%	36 268 €	équipements communaux	204142-74
THIVET	Aménagement de village, rue de Lettres	104 556 €	104 556 €	20%	20 911 €	équipements communaux	204142-74
THONNANCE-lès-JOINVILLE	Requalification de la traversée du village - RD 60 - Phase 1 (secteurs 2 et 3)	493 964 €	64 250 €	20%	12 850 €	équipements communaux	204142-74
VALCOURT	Création d'un lotissement communal « Le Chiny II » (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	283 176 €			8 622 €	équipements communaux	204142-74
VAUX-SOUS-AUBIGNY	Construction de vestiaires sportifs aux abords du terrain de football (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	280 542 €	76 710 € (plafond)	20%	15 342 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>806 636 €</b>		

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**service aides aux communes**

**N° 2014.01.8**

**OBJET :**

**Fonds d'aménagement local (FAL) :**  
**cantons d'Andelot-Blancheville, Arc-en-Barrois, Bourmont, Châteauvillain, Chaumont-Sud, Chevillon, Doulaincourt-Saucourt, Doulevant-le-Château, Joinville, Juzennecourt, Langres, Longeau-Percey, Nogent, Poissons, Prauthoy, Saint-Dizier Sud-Est, Terre-Natale, Val-de-Meuse et Vignory**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRIEN à M. André NOIROT  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, Mme Marcelle FONTAINE, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3211-1 et L.3232-1,

Vu les délibérations du conseil général en date des 11 octobre et 9 décembre 1996 créant le fonds d'aménagement local (FAL),

Vu les délibérations du conseil général en date des 16 et 17 décembre 1999, 8 et 9 décembre 2005, 14 et 15 décembre 2006, 13 et 14 décembre 2007 et 11 et 12 décembre 2008 modifiant le règlement du fonds d'aménagement local (FAL),

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 13 décembre 2013 décidant l'inscription d'une autorisation de programme pour 2014 de 2 000 000 € au titre du fonds d'aménagement local (FAL),

Vu l'avis favorable de la IIe commission émis le 10 janvier 2014,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant les dossiers de travaux des collectivités locales parvenus au conseil général,

### **LA COMMISSION PERMANENTE**

**Par 28 voix Pour**

### **DECIDE**

- d'attribuer au titre du fonds d'aménagement local (FAL) de l'année 2014, les subventions figurant sur les tableaux ci-annexés pour un montant total de **348 042 €** à imputer sur le chapitre 204 du budget départemental.

<b><u>RÉSULTAT DU VOTE</u> : Adopté à l'unanimité</b>	
<b><u>Certifié exécutoire compte tenu de :</u></b>  - la télétransmission en Préfecture le  - la publication le	<b>Chaumont, le 24 janvier 2014</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

**CANTON D'ANDELOT-BLANCHEVILLE**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>70 331 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	70 331 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>29 376 €</b>
RESTE DISPONIBLE	40 955 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Andelot-Blancheville</b>	Réfection de la voirie et des réseaux divers (2 <sup>e</sup> complément d'aide)	43 856 €	43 856 €	5%	2 192 €	équipements communaux	204142-74
<b>Andelot-Blancheville</b>	Réfection de la voirie communale et implantation des aires de jeux (complément d'aide)	32 322 €	30 065 €	20%	6 013 €	équipements communaux	204142-74
<b>Andelot-Blancheville</b>	Mise aux normes de la chaufferie de l'église inscrite	3 493 €	3 493 €	30%	1 047 €	équipements communaux	204142-74
<b>Andelot-Blancheville</b>	Réfection de la chaudière de l'école et remplacement des fenêtres de la salle des fêtes de Blancheville	14 858 €	14 858 €	30%	4 457 €	équipements communaux	204142-74
<b>Briaucourt</b>	Création d'un logement communal (2 <sup>e</sup> complément d'aide)	60 819 €	60 819 €	10%	6 082 €	équipements communaux	204142-74
<b>Cirey-les-Mareilles</b>	Réfection des volets et de la façade de la mairie	17 033 €	17 033 €	20%	3 406 €	équipements communaux	204142-74

.../...

**CANTON D'ANDELOT-BLANCHEVILLE**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Mareilles</b>	Réfection du chemin communal de Vrannes	9 189 €	9 189 €	20%	1 837 €	équipements communaux	204142-74
<b>Reynel</b>	Mise aux normes électriques des salles de la mairie	4 251 €	4 251 €	30%	1 275 €	équipements communaux	204142-74
<b>Rimaucourt</b>	Extension du cimetière communal et aménagement d'un espace cinéraire	30 671 €	30 671 €	10%	3 067 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>29 376 €</b>		

**CANTON D'ARC-EN-BARROIS**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>54 345 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	54 345 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>6 134 €</b>
RESTE DISPONIBLE	48 211 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Arc-en-Barrois</b>	Aménagement et embellissement de la rue Saint-Jacques (complément FAL à la suite du financement FTI)	219 679 €	61 340 €	10%	6 134 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>6 134 €</b>		

## CANTON de BOURMONT

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>68 826 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	68 826 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>23 461 €</b>
RESTE DISPONIBLE	45 365 €

### Commission permanente du 24 janvier 2014

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Bourg-Sainte-Marie</b>	Réfection des escaliers de la mairie	5 966 €	5 966 €	20%	1 193 €	équipements communaux	204142-74
<b>Bourmont</b>	Réfection de la toiture du bâtiment communal de la Ferme des Noyers	8 697 €	8 697 €	25%	2 174 €	équipements communaux	204142-74
<b>Bourmont</b>	Réfection de la toiture du garage de l'ancienne gendarmerie	5 973 €	5 973 €	25%	1 493 €	équipements communaux	204142-74
<b>Bourmont</b>	Création de voirie chemin de la Montagne à Gonaincourt	6 535 €	6 535 €	25%	1 633 €	équipements communaux	204142-74
<b>Bourmont</b>	Réfection du soubassement des trois logements communaux rue du Faubourg de France	4 027 €	4 027 €	25%	1 006 €	équipements communaux	204142-74
<b>Doncourt-sur-Meuse</b>	Réfection du mur de soutènement du cimetière communal	4 520 €	4 520 €	25%	1 130 €	équipements communaux	204142-74

.../...

## CANTON de BOURMONT

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Goncourt</b>	Aménagement de la place de la fontaine	17 489 €	17 489 €	25%	4 372 €	équipements communaux	204142-74
<b>Graffigny-Chemin</b>	Rénovation des façades du logement communal, de la cantine et de la salle informatique	18 532 €	18 532 €	25%	4 633 €	équipements communaux	204142-74
<b>Illoud</b>	Réfection du mur de soutènement de l'église (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	21 053 €	19 128 €	20%	3 825 €	équipements communaux	204142-74
<b>Saint-Thiébauld</b>	Aménagement paysager route de Bourg-Sainte-Marie	10 010 €	10 010 €	20%	2 002 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>23 461 €</b>		

.../...

**CANTON DE CHÂTEAUVILLAIN**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>74 437 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	74 437 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>13 558 €</b>
RESTE DISPONIBLE	60 879 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Laferté-sur-Aube</b>	Réfection des chaussées et trottoirs rue de Troyes et place du Château (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	40 943 €	34 939 €	25%	8 734 €	équipements communaux	204142-74
<b>Silvarouvres</b>	Réfection de la voirie communale rue de Harce et grande rue	19 380 €	16 080 €	30%	4 824 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>13 558 €</b>		

**CANTON DE CHAUMONT SUD**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>59 786 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	59 786 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>35 213 €</b>
RESTE DISPONIBLE	24 573 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Foulain</b>	Réfection du mur de soutènement du cimetière de Crenay	33 515 €	33 515 €	30%	10 054 €	équipements communaux	204142-74
<b>Neuilley-sur-Suize</b>	Création de trottoirs au lotissement du Côteau Fleuri (complément FAL avant financement aux Amendes de Police)	46 430 €	46 430 €	20%	9 286 €	équipements communaux	204142-74
<b>Neuilley-sur-Suize</b>	Raccordement des eaux usées rue du Sentier aux Moines	4 305 €	4 305 €	25%	1 076 €	assainissement	204142-61
<b>Semoutiers-Montsaon</b>	Création d'un terrain de sport pour le groupe scolaire de Semoutiers (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	35 378 €	13 378 €	20%	2 675 €	équipements communaux	204142-74
<b>Semoutiers-Montsaon</b>	Réfection de la voirie communale route de Neuilly	22 540 €	22 540 €	20%	4 508 €	équipements communaux	204142-74
<b>Syndicat des eaux de Crenay / Neuilly-sur-Suize</b>	Extension du réseau AEP au lotissement Pré Labat à Crenay et rue du Sentier à Neuilly-sur-Suize	5 977 €	5 977 €	20%	1 195 €	alimentation en eau potable	204142-61
<b>Syndicat des eaux de Crenay / Neuilly-sur-Suize</b>	Raccordement de l'alimentation en eau potable d'une parcelle à Crenay	3 249 €	3 249 €	20%	649 €	alimentation en eau potable	204142-61

**CANTON DE CHAUMONT SUD**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Villiers-le-Sec</b>	Aménagement de pare-ballons au terrain multi-sports	3 197 €	3 197 €	30%	959 €	équipements communaux	204142-74
<b>Villiers-le-Sec</b>	Réfection de la voirie et des trottoirs rue des Etangs	7 344 €	7 344 €	30%	2 203 €	équipements communaux	204142-74
<b>Villiers-le-Sec</b>	Réfection de la voirie rue du Levant (2 <sup>e</sup> partie)	8 696 €	8 696 €	30%	2 608 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>35 213 €</b>		

CANTON DE CHEVILLON

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>87 687 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	87 687 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>8 280 €</b>
RESTE DISPONIBLE	79 407 €

Commission permanente du 24 janvier 2014

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Chevillon</b>	Création d'une micro crèche et d'un relais assistantes maternelles <i>Complément FAL suite à financement FTI</i>	382 656 €	52 303 €	10%	5 230 €	équipements communaux	204142-74
<b>Narcy</b>	Construction d'un entrepôt-garage communal <i>Complément FAL suite à financement FTI</i>	152 492 €	30 498 €	10%	3 050 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>8 280 €</b>		

**CANTON DE DOULAINCOURT-SAUCOURT**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>65 102 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	65 102 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>2 199 €</b>
RESTE DISPONIBLE	62 903 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Rouécourt</b>	Réhabilitation du logement communal et installation d'une pompe à chaleur <i>Complément FAL suite à financement FTI</i>	110 585 €	21 997 €	10%	2 199 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>2 199 €</b>		

**CANTON DE DOULEVANT-le-CHATEAU**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>58 754 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	58 754 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>3 721 €</b>
RESTE DISPONIBLE	55 033 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Nully</b>	Construction d'une cuisine et de sanitaires pour une future salle des fêtes en prolongement d'un préau existant <i>Complément FAL suite à financement FTI</i>	186 078 €	37 215 €	10%	3 721 €	équipements communaux	204142-74
	<b>TOTAL</b>				<b>3 721 €</b>		

CANTON de JOINVILLE

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>63 132 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	63 132 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>56 752 €</b>
RESTE DISPONIBLE	6 380 €

Commission permanente du 24 janvier 2014

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Blécourt</b>	Réfection de la voirie et de la couche de roulement (1 <sup>re</sup> tranche)	152 673 €	53 000 €	25%	13 250 €	équipements communaux	204142-74
<b>Chatonrupt -Sommermont</b>	Remise en état de la RD n° 79 suite à l'effacement des réseaux (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	28 879 €	22 710 €	25%	5 677 €	équipements communaux	204142-74
<b>Fronville</b>	Réfection voirie 2012 Chemin dit « Merli » et route Impériale, côte aux Geais et ruelle de l'Église	87 759 €	87 759 €	25%	21 939 €	équipements communaux	204142-74
<b>Guindrecourt-aux-Ormes</b>	Aménagement du centre du village et de la place de la mairie (Complément FAL suite à financement FTI)	78 230 €	15 646 €	10%	1 564 €	équipements communaux	204142-74
<b>Mathons</b>	Réfection de la voirie (diverses rues)	29 026 €	29 026 €	25%	7 256 €	équipements communaux	204142-74
<b>Nomécourt</b>	Réfection de la voirie communale rue de Modant et voie communale de Sommermont	25 907 €	25 907 €	25%	6 476 €	équipements communaux	204142-74
<b>SIAEP de Mathons</b>	Réfection du château d'eau de Nomécourt	2 954 €	2 954 €	20%	590 €	AEP Assainissement	204142-61
<b>TOTAL</b>					<b>56 752 €</b>		

**CANTON DE JUZENNECOURT**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>56 836 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	56 836 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>3 987 €</b>
RESTE DISPONIBLE	52 849 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Lavilleneuve-au-Roi</b>	Rénovation de la station d'épuration (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	21 300 €	11 373 €	30%	3 411 €	assainissement	204142-61
<b>Meures</b>	Réfection du chemin du cimetière (complément d'aide)	5 766 €	5 766 €	10%	576 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>3 987 €</b>		

**CANTON de LANGRES**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	87 272 €
<b>ENGAGEMENTS</b>	0 €
<b>DISPONIBLE</b>	87 272 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>78 141 €</b>
<b>RESTE DISPONIBLE</b>	9 131 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Champigny-lès-Langres</b>	Voirie 2013	32 689 €	32 689 €	20%	6 537 €	équipements communaux	204142-74
<b>Chanoy</b>	Réfection de la toiture de l'église 1 <sup>re</sup> tranche	13 372 €	13 372 €	20%	2 674 €	équipements communaux	204142-74
<b>Chanoy</b>	Réfection de la rue Frères Jacques	14 446 €	14 446 €	20%	2 889 €	équipements communaux	204142-74
<b>Chatenay-Macheron</b>	Réfection de la rue de la Corvée	10 954 €	10 954 €	20%	2 190 €	équipements communaux	204142-74
<b>Courcelles-en-Montagne</b>	Viabilisation de trois parcelles chemin du cimetière - complément FAL à la suite du financement FTI	159 725 €	10 800 €	10%	1 080 €	équipements communaux	204142-74
<b>Culmont</b>	Réfection de l'enrobé rue Charles Maitret	4 628 €	4 628 €	20%	925 €	équipements communaux	204142-74
<b>Culmont</b>	Aménagement de trottoirs rue Charles Maitret et rue de Corginon	40 840 €	40 840 €	20%	8 168 €	équipements communaux	204142-74
<b>Faverolles</b>	Fournitures et pose de six candélabres rue champolet	9 135 €	9 135 €	20%	1 827 €	équipements communaux	204142-74
<b>Hûmes-Jorquenay</b>	Réfection de la toiture de l'école maternelle	13 796 €	13 796 €	20%	2 759 €	équipements scolaires	204142-21
<b>Hûmes-Jorquenay</b>	Installation d'un chauffage central dans le bâtiment mairie-école	18 611 €	18 611 €	20%	3 722 €	équipements scolaires	204142-21

.../...

**CANTON de LANGRES**

COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT TRAVAUX HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Hûmes-Jorquenay</b>	Aménagement d'une aire de loisirs et de détente rue de la Mouche à Hûmes	41 860 €	41 860 €	20%	8 372 €	équipements communaux	204142-74
<b>Marac</b>	Rénovation et agrandissement de la salle polyvalente - complément FAL à la suite du financement FTI	290 464 €	44 538 €	10%	4 453 €	équipements communaux	204142-74
<b>Marac</b>	Création d'une chaufferie à bois avec réseau de chaleur - complément FAL à la suite du financement FTI	175 300 €	35 060 €	10%	3 506 €	équipements communaux	204142-74
<b>Noidant-le-Rocheux</b>	Réfection du mur de soutènement rue Bugnot	3 692 €	3 692 €	20%	738 €	équipements communaux	204142-74
<b>Peigney</b>	Adduction d'eau au Fort de Peigney 1 <sup>re</sup> phase	11 590 €	11 590 €	20%	2 318 €	équipements communaux	204142-74
<b>Saint-Ciergues</b>	Voirie 2013	64 308 €	34 308 €	20%	6 861 €	équipements communaux	204142-74
<b>Saints-Geosmes</b>	Construction de la future mairie (2 <sup>e</sup> tranche et solde) - complément FAL à la suite du financement FTI	735 750 €	66 265 €	10%	6 626 €	équipements communaux	204142-74
<b>Saints-Geosmes</b>	Acquisition de deux columbarium au cimetière communal	7 974 €	7 974 €	20%	1 594 €	équipements communaux	204142-74
<b>Saints-Geosmes</b>	Voirie Programme 2013	44 471 €	44 471 €	20%	8 894 €	équipements communaux	204142-74
<b>Saint-Vallier-sur-Marne</b>	Voirie communale rue de Dreuil	10 040 €	10 040 €	20%	2 008 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>78 141 €</b>		

**CANTON de LONGEAU-PERCEY**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>75 564 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	75 564 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>4 259 €</b>
RESTE DISPONIBLE	71 305 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Flagey</b>	Réfection des façades de la Fontaine de la Roche	11 530 €	11 530 €	25%	2 882 €	équipements communaux	204142-74
<b>Flagey</b>	Démolition et remontage du mur de soutènement	5 510 €	5 510 €	25%	1 377 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>4 259 €</b>		

CANTON DE NOGENT

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>77 440 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	77 440 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>3 124 €</b>
RESTE DISPONIBLE	74 316 €

Commission permanente du 24 janvier 2014

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Esnouveaux</b>	Création et viabilisation du lotissement du « Bois joli » (11 lots) (complément FAL à la suite du financement FTI)	179 146 €	10 330 €	10%	1 033 €	équipements communaux	204142-74
<b>Thivet</b>	Aménagement de village rue de Lettres (complément FAL à la suite du financement FTI)	104 556 €	20 911 €	10%	2 091 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>3 124 €</b>		

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>49 552 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	49 552 €
<b>INCIDENCE FINANCIERE</b>	<b>47 648 €</b>
RESTE DISPONIBLE	1 904 €

## Commission permanente du 24 janvier 2014

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Aingoulaincourt</b>	Extension des réseaux pour desservir une maison d'habitation	19 191 €	19 191 €	20%	3 838 €	équipements communaux	204142-74
<b>Annonville</b>	Réfection de la toiture de la mairie	5 758 €	5 758 €	10%	575 €	équipements communaux	204142-74
<b>Communauté de Communes de Poissons</b>	Acquisition de deux tondeuses autoportées	26 000 €	26 000 €	10%	2 600 €	équipements communaux	204142-74
<b>Communauté de Communes de Poissons</b>	Acquisition d'une tondeuse autoportée	12 050 €	12 050 €	10%	1 205 €	équipements communaux	204142-74
<b>Communauté de Communes de Poissons</b>	Installation de poêles à bois dans quatre logements intercommunaux	20 219 €	20 219 €	10%	2 021 €	équipements communaux	204142-74
<b>Cirfontaines-en-Ornois</b>	Remplacement d'un poteau incendie et de cinq compteurs	2 741 €	2 741 €	20%	548 €	équipements communaux	204142-74

## CANTON DE POISSONS

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Cirfontaines-en-Ornois</b>	Réfection de la rue de la Forge et du Chemin de la Côte du Moulin (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	15 852 €	8 942 €	20%	1 788 €	équipements communaux	204142-74
<b>Cirfontaines-en-Ornois</b>	Création d'un columbarium et d'un ossuaire dans le cimetière communal	6 020 €	6 020 €	20%	1 204 €	équipements communaux	204142-74
<b>Cirfontaines-en-Ornois</b>	Aménagements divers dans les logements et le gîte communaux	6 317 €	6 317 €	10%	631 €	équipements communaux	204142-74
<b>Échenay</b>	Restauration des façades de l'église non classée (2 <sup>e</sup> tranche)	25 222 €	25 222 €	10%	2 522 €	équipements communaux	204142-74
<b>Lezéville</b>	Remise en état du lavoir communal pour aménagement d'un lieu de convivialité	12 688 €	12 688 €	5%	634 €	équipements communaux	204142-74
<b>Montreuil-sur-Thonnance</b>	Achat d'un abris bus et de signalisations	3 135 €	3 135 €	10%	313 €	équipements communaux	204142-74
<b>Noncourt-sur-le-Rongean</b>	Réfection de la voirie communale	41 412 €	41 412 €	5%	2 070 €	équipements communaux	204142-74
<b>Poissons</b>	Réfection du réseau d'eau potable rue Derrière Saint-Amand	124 491 €	119 018 €	5%	5 950 €	AEP Assainissement	204142-61

## CANTON DE POISSONS

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Poissons</b>	Réfection de la rue Derrière Saint-Amand (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	112 456 €	12 781 €	5%	639 €	équipements communaux	204142-74
<b>Poissons</b>	Construction d'un columbarium	14 950 €	14 950 €	5%	747 €	équipements communaux	204142-74
<b>Saudron</b>	Divers aménagements communaux <i>Complément FAL suite à financement FTI</i>	370 000 €	74 000 €	10%	7 400 €	équipements communaux	204142-74
<b>SDEHM</b>	Éclairage public suite aux travaux d'effacement des réseaux aériens à Aingoulaincourt	26 000 €	26 000 €	10%	2 600 €	équipements communaux	204142-74
<b>SDEHM</b>	Effacement des réseaux aériens à Échenay	148 000 €	148 000 €	5%	7 400 €	équipements communaux	204142-74
<b>SDEHM</b>	Remplacement de trente luminaires vétustes à Germy	60 000 €	51 239 €	5,18%	2 652 €	équipements communaux	204142-74
<b>Thonnance-les-Moulins</b>	Réfection de la voie communale à la Ferme de Courbevoie	6 226 €	6 226 €	5%	311 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>47 648 €</b>		

CANTON de PRAUTHOY

ENVELOPPE FAL 2014	67 531 €
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	67 531 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>3 142 €</b>
RESTE DISPONIBLE	64 389 €

Commission permanente du 24 janvier 2014

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Coublanc</b>	Transfert de la mairie au rez-de-chaussée - complément FAL à la suite du financement FTI (complément d'aide)	91 944 €	740 €	10%	74 €	équipements communaux	204142-74
<b>Vaux-sous-Aubigny</b>	Construction de vestiaires sportifs aux abords du terrain de football - complément FAL à la suite du financement FTI	280 542 €	30 684 €	10%	3 068 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>3 142 €</b>		

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>31 422 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	31 422 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>5 470 €</b>
RESTE DISPONIBLE	25 952 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Chamouilley</b>	Création d'un centre de loisirs sans hébergement <i>Complément FAL suite à financement FTI</i>	308 723 €	54 700 €	10%	5 470 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>5 470 €</b>		

CANTON de TERRE-NATALE

ENVELOPPE FAL 2014	54 130 €
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	54 130 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>4 770 €</b>
RESTE DISPONIBLE	49 360 €

Commission permanente du 24 janvier 2014

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
Vicq	Réfection de la voirie rurale (2 <sup>e</sup> tranche et solde)	26 766 €	19 082 €	25%	4 770 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>4 770 €</b>		

**CANTON de VAL-DE-MEUSE**

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>52 700 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	52 700 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>6 955 €</b>
RESTE DISPONIBLE	45 745 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Lavilleneuve</b>	Aménagement d'une salle de réunion du conseil municipal	6 754 €	6 754 €	30%	2 026 €	équipements communaux	204142-74
<b>Val-de-Meuse</b>	Remplacement de fenêtres dans les bureaux de la mairie de Val-de-Meuse	5 028 €	5 028 €	30%	1 508 €	équipements communaux	204142-74
<b>Val-de-Meuse</b>	Extension des réseaux d'assainissement suite à la restructuration de l'EHPAD de Montigny-le-Roi	22 813 €	22 813 €	15%	3 421 €	assainissement	204142-61
				<b>TOTAL</b>	<b>6 955 €</b>		

CANTON DE VIGNORY

<b>ENVELOPPE FAL 2014</b>	<b>81 127 €</b>
ENGAGEMENTS	0 €
DISPONIBLE	81 127 €
<b>INCIDENCE FINANCIÈRE</b>	<b>11 852 €</b>
RESTE DISPONIBLE	69 275 €

**Commission permanente du 24 janvier 2014**

COLLECTIVITÉ	NATURE DE L'OPÉRATION	MONTANT TRAVAUX HT	DÉPENSE SUBVENTION-NABLE HT	TAUX	MONTANT SUBVENTION	NATURE ANALYTIQUE	IMPUTATION
<b>Froncles</b>	Restructuration de la salle de bal du centre socio-culturel (complément FAL à la suite du financement FTI)	905 019 €	62 632 €	10%	6 263 €	équipements communaux	204142-74
<b>Froncles</b>	Mise aux normes des salles annexes du centre socio-culturel (complément FAL à la suite du financement FTI)	675 838 €	55 890 €	10%	5 589 €	équipements communaux	204142-74
<b>TOTAL</b>					<b>11 852 €</b>		

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction des Infrastructures et des Transports

**service affaires foncières et urbanisme**

**N° 2014.01.10**

**OBJET :**

**RD 206 à Chaumont-la-Ville : acquisitions de terrains**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRIEN à M. André NOIROT  
M. Gérard GROSLAMBERT à M. Francis ARNOUD  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, Mme Marcelle FONTAINE, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-13,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.131-4,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 13 décembre 2013 relative au budget primitif 2014,

Vu l'estimation de France Domaine,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission réunie le 8 janvier 2014,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement et de requalification de la RD 206 sur le territoire de la commune de Chaumont-la-Ville, des acquisitions de terrains se révèlent nécessaires,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

- de donner son accord sur ces acquisitions de terrains,

Propriétaires	Section	Numéro	Lieudit	Superficie	Emprise (m <sup>2</sup> )
Mme Madeleine GIROUDOT	ZH	53	Bombu	31a 34ca	490
Association foncière de Chaumont-la-Ville	ZH	6	Bombu	20a 40ca	18
Association foncière de Chaumont-la-Ville	ZE	14	Combe Robert	8a 40ca	35
Association foncière de Chaumont-la-Ville	ZH	37	La Saure	43a 70ca	30
Commune de Chaumont-la-Ville	ZH	18	La Saure	6ha 42a 00ca	130
Commune de Chaumont-la-Ville	ZH	15	La Saure	20a70ca	400
Succession Fernand LAMY	ZE	9	Combe Robert	2ha 53a 00ca	66
Consorts LAMY	ZE	10	Combe Robert	39a 50ca	195
Succession Jackie THÉRIOT	ZE	15	Combe Robert	1ha 62a 00ca	578 (50 + 528)
Mme Reine DUHAUT	ZH	12	La Saure	1ha 07a 50ca	130
Consorts DUHAUT	ZH	13	La Saure	1ha 74a 60ca	395

- d'indemniser les propriétaires,

Noms propriétaires	Parcelles	Emprise (m <sup>2</sup> )	Indemnité (€)	Indemnité de emploi	Indemnités diverses	Indemnité totale (€)
Mme Madeleine GIROUDOT	ZH 53 Bombu	490	196,00	58,80	1050 (arbres)	1 304,80
Association foncière de Chaumont-la-Ville	ZH 6 Bombu	18	7,20	9,96		43,16
	ZE 14 Combe Robert	35	14,00			

	ZH 37 La Saure	30	12,00			
Commune de Chaumont-la-Ville	ZH 18 La Saure	130	52,00	63,60		275,60
	ZH 15 La Saure	400	160,00			
Succession Fernand LAMY	ZE 9 Combe Robert	66	26,40	7,92		34,32
Consorts LAMY	ZE 10 Combe Robert	195	78,00	23,40	150 (prunier)	251,40
Succession Jackie THÉRIOT	ZE 15 Combe Robert	578	231,20	69,36		300,56
Mme Reine DUHAUT	ZH 12 La Saure	130	52,00	15,60		67,60
Consorts DUHAUT	ZH 13 La Saure	395	158,00	47,40		205,40
EARL du Grand Canton	ZH 17 La Saure	55	27,50	8,25		35,75
M. Guy LARCHÉ et Mme Martine PEULTIER	ZE 11 Combe Robert	100	50,00	20,00		70,00
M. et Mme Guy LARCHÉ	ZE 12 Combe Robert	265	132,50	100		402,50
	ZE 13 Combe Robert	340	170,00			
M. Guy LARCHÉ	ZH 14 La Saure	1720	860,00	300,00	420 (haie + arbres)	1 650,00
	ZH 16 La Saure	140	70,00			
<b>TOTAL</b>						<b>4 641,09</b>

- d'indemniser les exploitants,

Noms exploitants	Parcelles	Emprise (m <sup>2</sup> )	Indemnités éviction, fumure, récolte et jouissance	Clôtures	Indemnités DPU, Aide couplée, Natura 2000	Indemnité totale (€)
Mme Madeleine GIROUDOT	ZH 53 Bombu	490	193,80			193,80 €
M. Josselin RIPART	ZE 15 Combe Robert	578	228,60	1173,90		1 402,50 €
GAEC des Presles à FRESNES	ZH 12 La Saure	130	207,64			207,64 €
	ZH 13 La Saure	395				
M. Guy LARCHÉ	ZH 17 La Saure	55	1 574,20	13250,00	718,70	15 542,90 €
	ZE 11 Combe Robert	100				

	ZE 12 Combe Robert	265				
	ZE 13 Combe Robert	340				
	ZH 14 La Saure	1720				
	ZH 16 La Saure	140				
<b>TOTAL</b>						17 346,84 €

- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à recevoir sous la forme administrative les actes d'acquisition et à émettre les mandats de dépense correspondants,
- d'autoriser Monsieur le vice-président du conseil général délégué aux routes, à l'effet de signer, au nom et pour le compte du département, les actes administratifs à intervenir.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  - la télétransmission en Préfecture le  - la publication le	<b>Chaumont, le 24 janvier 2014</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>   <b>Bruno SIDO</b>

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction des Infrastructures et des Transports

**service affaires foncières et urbanisme**

**N° 2014.01.11**

**OBJET :**

**Acquisition de terrain pour la reconstruction d'un  
ouvrage d'art sur le ruisseau des Gorges sur la  
RD 172 à Celles-en-Bassigny**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à M. André NOIROT  
M. Gérard GROSLAMBERT à M. Francis ARNOUD  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, Mme Marcelle FONTAINE, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-13,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 13 décembre 2013 relative au budget primitif 2014,

Vu l'estimation établie par France Domaine,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission émis le 8 janvier 2014,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Considérant que dans le cadre de la reconstruction d'un ouvrage d'art sur la route départementale à Celles-en-Bassigny une acquisition de terrain est nécessaire,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 28 voix Pour**

**DECIDE**

- d'acquérir la parcelle tel que décrit dans le tableau ci-dessous et d'indemniser le propriétaire concerné pour la valeur vénale du terrain inclus dans l'emprise :

Nom Adresse	Parcelle (section, n°, lieudit)	Superficie (en m <sup>2</sup> )	Emprise (en m <sup>2</sup> )	Indemnité (en €)
M. et Mme Yves LAPOSTOLLE 160, rue Vellonne Bourbonne-les- Bains (52400)	C 237 Sous le Mont De Mai	1 020	20	50

- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à recevoir sous la forme administrative l'acte à intervenir conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le vice-président du conseil général délégué aux routes à l'effet de signer au nom et pour le compte du département l'acte administratif à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à émettre le mandat de dépense correspondant.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 janvier 2014**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction des Infrastructures et des Transports		N° 2014.01.13
service affaires foncières et urbanisme		
<b>OBJET :</b>		
RD 33A à Bassoncourt : déclassement et cession à la commune		

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Gérard GROSLAMBERT à M. Francis ARNOUD  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, M. Paul FLAMÉRIEN, Mme Marcelle FONTAINE, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-13,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2141-1,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L.131-4,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'estimation établie par France Domaine,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bassoncourt en date du 19 juillet 2013,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission émis le 28 juin 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 25 voix Pour**

**DECIDE**

- de procéder au déclassement du délaissé d'une superficie de 7 255 m<sup>2</sup> de la RD 33A à Bassoncourt, afin de l'incorporer dans le domaine privé départemental en vue de l'aliéner,
- de procéder à la cession de ce terrain à la commune de Bassoncourt pour l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à recevoir en la forme administrative l'acte à intervenir, conformément aux dispositions de l'article L. 1311-13 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le vice-président du conseil général délégué aux routes, à l'effet de signer, au nom et pour le compte du département, l'acte administratif à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à procéder à la sortie de ce terrain de l'actif du patrimoine départemental.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 janvier 2014**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction des Infrastructures et des Transports

**service affaires foncières et urbanisme**

**N° 2014.01.14**

**OBJET :**

**Route départementale 130 à Merrey  
vente d'un terrain privé départemental à M. et Mme Didier Roy**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Gérard GROSLAMBERT à M. Francis ARNOUD  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, M. Paul FLAMÉRIEN, Mme Marcelle FONTAINE, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 13 décembre 2013 relative au budget primitif 2014,

Vu l'estimation établie par France Domaine le 17 juin 2013,

VU l'avis favorable de la IIIe commission émis le 25 septembre 2013,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 25 voix Pour**

**DECIDE**

- d'autoriser la cession d'un terrain privé départemental de 194 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame Didier Roy pour un montant de 470 €,

- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à recevoir en la forme administrative l'acte à intervenir,

- d'autoriser Monsieur le vice-président du conseil général délégué aux routes à l'effet de signer, au nom et pour le compte du département, l'acte administratif à intervenir,

- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à émettre à l'encontre des acquéreurs le titre de recette correspondant au montant de la vente et à procéder à la sortie de ce terrain de l'actif du patrimoine départemental.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 janvier 2014**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction des Infrastructures et des Transports

**service affaires foncières et urbanisme**

**N° 2014.01.15**

**OBJET :**

**Location des locaux techniques de l'ancien centre d'exploitation de Wassy à la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Francis ARNOUD, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Gérard GROSLAMBERT à M. Francis ARNOUD  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, M. Paul FLAMÉRIEN, Mme Marcelle FONTAINE, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-13,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code civil notamment l'article 1574,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 13 décembre 2013 relative au budget primitif 2014,

Vu l'avis favorable en date du 9 décembre 2013 de la communauté de communes de Saint-Dizier Der et Blaise devenue communauté d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission émis le 8 janvier 2014,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

Vu l'estimation établie par France Domaine,

Considérant que dans le cadre de la mutualisation de ses moyens dans le secteur de Saint-Dizier, la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise souhaite occuper les bureaux techniques de l'ancien centre d'exploitation de Wassy,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 25 voix Pour**

**DECIDE**

- de donner son accord pour la location mensuelle du local de l'ancien centre d'exploitation de Wassy (soit deux garages, les sanitaires et le réfectoire) cadastré section AM numéro 43 lieudit Chaud Fourneau d'une superficie de 3 099 m<sup>2</sup> appartenant au département à la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise moyennant un loyer mensuel de 400 €,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à signer, au nom et pour le compte du département, le bail à intervenir dont le projet est annexé.

<b>RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité</b>	
<b>Certifié exécutoire compte tenu de :</b>  <b>- la télétransmission en Préfecture le</b>  <b>- la publication le</b>	<b>Chaumont, le 24 janvier 2014</b>  <b>LE PRÉSIDENT,</b>  <b>Bruno SIDO</b>

## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

### BAIL

Entre les soussignés :

Le Département de la Haute-Marne, dont le siège est 1 rue du Commandant Hugueny CS 62127, 52905 Chaumont cedex 9 et dont le numéro SIREN est 225 200 013, représenté par Monsieur Bruno SIDO, président du conseil général, dûment autorisé aux présentes par délibération de la commission permanente du 24 janvier 2014,

partie ci-après dénommée « LE BAILLEUR »

d'une part,

La communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, représentée par son Président, Monsieur François CORNUT-GENTILLE, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 9 décembre 2013,

partie ci-après dénommée « LE PRENEUR »

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### EXPOSÉ

Dans le cadre de la mutualisation de ses moyens dans le secteur de Saint-Dizier, la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise souhaite occuper deux garages, les sanitaires et le réfectoire figurant en jaune sur le plan ci-joint dépendant de l'ancien centre d'exploitation de Wassy cadastré section AM numéro 43 lieudit Chaud Fourneau d'une superficie de 3 099 m<sup>2</sup> appartenant au département, afin d'y installer ses locaux techniques.

### CONVENTION

Le Département de la Haute-Marne, représenté par Monsieur Bruno SIDO, président du conseil général, donne à bail à la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, représentée par Monsieur François CORNUT-GENTILLE, président de ladite communauté, qui accepte :

### DÉSIGNATION DES LOCAUX sur la commune de WASSY

Un local dépendant de l'ancien centre d'exploitation de Wassy cadastré section AM n°43 (30a 99ca) lieudit « Chaud Fourneau », comprenant :

un atelier, local rangement, vestiaires, sanitaires avec douche et WC, réfectoire, un garage, local stockage à l'arrière ; à la suite cellule rangement, local à essence.

Les deux garages de 40 m<sup>2</sup> chacun sont exclus de cette location.

Équipements : eau, électricité, chauffage au gaz.

Surface louée : 130 m<sup>2</sup>

Les clauses et conditions de cette location sont fixées comme suit étant précisé que les droits et obligations des parties contractantes sont réglés conformément aux dispositions du code civil et des lois en vigueur et aux usages locaux pour tout ce qui n'est pas prévu au présent bail.

### **DURÉE DU BAIL**

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de six années, entières et consécutives, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, date à laquelle les locaux ont été mis à la disposition du service preneur, jusqu'au 31 décembre 2020 sauf résiliation anticipée reconnue à son profit au paragraphe ci-après « résiliation ».

### **ÉTAT DES LIEUX**

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance. Dans les huit jours de la prise de possession, il sera dressé contradictoirement entre les parties un état des lieux, établi en double exemplaire.

### **LOYER**

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de quatre mille huit cents euros (4 800 €) payable mensuellement et à terme échu.

Il sera versé au crédit du Département de la Haute-Marne dans les écritures de la paierie départementale au compte ouvert près la Banque de France sous le n°C521 0000000.

### **RÉVISION DU LOYER**

Le loyer sera révisé :

- au terme de chaque période annuelle du contrat, soit, pour la première fois, le 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE,
- pour la prochaine révision, sera retenu comme indice de base, le dernier indice connu à la date d'effet du bail, soit celui du 2<sup>e</sup> trimestre 2013.

### **CHARGES, IMPÔTS ET TAXES**

Toutes les impositions ou contributions de quelque nature qu'elles soient, ainsi que toutes les charges ou taxes locales et autres, prévues ou imprévues, qui auraient rapport aux locaux loués sont à la charge du BAILLEUR à l'exception de celles énumérées à l'article 38 de la loi n°48-1360 du 1<sup>er</sup> septembre 1948 qui seront remboursées par la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise.

## **RÉSILIATION**

En outre, et dans le cas où, par suite de suppression, concentration ou transfert de service, la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise n'aurait plus l'utilisation des locaux loués, le présent bail serait résilié à la volonté seule du PRENEUR, à charge pour lui de prévenir le propriétaire par lettre recommandée, six mois à l'avance, sans autre indemnité que le paiement du terme en cours et libéré dans les mêmes délais.

## **RENOUVELLEMENT**

Lorsqu'il sera arrivé à son terme, soit le 31 décembre 2020, le bail sera renouvelé aux conditions des présentes sauf intention contraire de l'une des parties notifiée à l'autre partie au moins six mois à l'avance.

## **ASSURANCES**

Le PRENEUR souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et contractera notamment une assurance sur les risques locatifs et les biens lui appartenant. Il paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que le département ne puisse en aucun cas être inquiété. Il devra justifier, à chaque demande, de telles polices d'assurances et du règlement des primes correspondantes.

## **OBLIGATIONS DU BAILLEUR**

- 1°) Le BAILLEUR s'engage à tenir les lieux loués clos et couverts selon l'usage et dans des conditions propres à en assurer la parfaite sécurité et la salubrité.
- 2°) Il assurera au PRENEUR une jouissance paisible des lieux pendant toute la durée du bail.
- 3°) Il s'oblige à effectuer toutes les réparations nécessaires prévues par l'article 1720 du code civil.

## **OBLIGATIONS DU PRENEUR**

- 1°) Il sera tenu de procéder aux réparations locatives ou de menu entretien telles qu'elles sont définies par l'article 1754 du code civil et les usages locaux.
- 2°) Il souffrira que le BAILLEUR fasse effectuer les réparations urgentes et qui ne peuvent être différées jusqu'à la fin de la location quelque incommodité qu'elles lui causent.
- 3°) Il devra laisser visiter les lieux loués par le BAILLEUR et son architecte, au moins une fois par an, pendant toute la durée du bail afin de s'assurer de leur état. Il devra également les laisser visiter en cas de mise en vente aux jours et heures qui seront fixés en accord avec le BAILLEUR.

## **LITIGES**

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution de la présente, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à la saisine du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne qui sera seul compétent pour en connaître.

## **ÉLECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- le BAILLEUR en son siège sus-indiqué,
- pour le PRENEUR, la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise, en son siège respectif.

Le présent acte est établi en deux exemplaires dont un pour la communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise et un pour le BAILLEUR.

Fait à CHAUMONT, le

*Le Bailleur,  
Pour le Département de la Haute-Marne  
Le Président du conseil général*

*Le Preneur,  
Pour la communauté d'agglomération  
de Saint-Dizier Der et Blaise,  
Le Président,*

**Bruno SIDO**

**François CORNUT-GENTILLE**

**CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 24 janvier 2014**

Direction des Infrastructures et des Transports

**service affaires foncières et urbanisme****N° 2014.01.18****OBJET :****Redevances sur le domaine public départemental - Taux 2014****Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32****Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17****Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRION à M. André NOIROT  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Francis ARNOUD, M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, Mme Marcelle FONTAINE, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2125-1,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis favorable de la IIIe commission émis le 8 janvier 2014,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 26 voix Pour**

**DECIDE**

- d'approuver les barèmes 2014, ci-annexés, relatifs à l'application des taux de redevances sur le domaine public départemental et leurs modalités de perception.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 janvier 2014**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**

## ANNEXE 1 : AUTORISATIONS DE VOIRIE SOUMISES AU PAIEMENT D'UNE REDEVANCE

<b>AUTORISATIONS DE VOIRIE SOUMISES AU PAIEMENT D'UNE REDEVANCE</b>				
<b>Nature de l'occupation du domaine public</b>	<b>Droit fixe (frais d'instruction et d'établissement)</b>	<b>Montant de la redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>Durée de l'autorisation de l'occupation</b>	<b>Modalité de paiements des redevances</b>
Terrain utilisé à usage agricole		Barème de la Chambre d'Agriculture	3 ans	annuelle
Terrain non bâti utilisé à titre privé (emplacement temporaire de chantier, échafaudages...)		0,90 €/m <sup>2</sup> /jour avec minimum de perception de 15 € (le mois est indivisible)	durée du chantier	à l'ouverture du chantier
Galerie souterraine quelle que soit sa destination		45,62 €/m <sup>2</sup> /an	15 ans	quinquennale et d'avance
Raccordement privé aux réseaux des postes EDF, RTE des parcs éoliens, ERDF et télécommunications		45,62 €/km/an (par câble ou fourreau)	15 ans	annuelle
Canalisations de toutes sortes à usage domestique		1,05 €/ml/an (1)	15 ans	quinquennale et d'avance
Canalisations de toutes sortes à usage commercial, industriel, artisanal ou agricole :				
➢ canalisation de diamètre égal ou inférieur à 50 mm intérieur		2,09 €/ml/an (1)	15 ans	quinquennale et d'avance
➢ canalisation de diamètre supérieur à 50 mm intérieur		4,20 €/ml/an (1)	15 ans	quinquennale et d'avance
Alimentation privée électrique aérienne à usage de particulier		forfait de 16 €/an	15 ans	quinquennale et d'avance
Traversée de chaussée pour une canalisation électrique privée souterraine à usage de particulier		forfait de 16 €/an	15 ans	quinquennale et d'avance

<b>AUTORISATIONS DE VOIRIE SOUMISES AU PAIEMENT D'UNE REDEVANCE</b>					
<b>Nature de l'occupation du domaine public</b>	<b>Droit fixe (frais d'instruction et d'établissement)</b>	<b>Montant de la redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>Durée de l'autorisation de l'occupation</b>	<b>Modalité de paiements des redevances</b>	
Terrasse ancrée au sol ➤ mètre carré fermé ➤ mètre carré couvert ➤ mètre carré non couvert		31,93 €/m <sup>2</sup> /an (1) 30,22 €/m <sup>2</sup> /an (1) 21,10 €/m <sup>2</sup> /an (1)	5 ans 5 ans 5 ans	annuelle et d'avance annuelle et d'avance annuelle et d'avance	
Véranda		5,70 €/m <sup>2</sup> /an	5 ans	annuelle et d'avance	
Quai de chargement		5,70 €/m <sup>2</sup> /an	5 ans	annuelle et d'avance	
Point de vente temporaire		5,70 €/m <sup>2</sup> /an	5 ans	annuelle et d'avance	
➤ dans véhicule aménagé		forfait de 350 €/an	5 ans	annuellement et d'avance	
Parking privé		5,70 €/m <sup>2</sup> /an	15 ans	quinquennale et d'avance	
Kiosque		5,70 €/m <sup>2</sup> /an	15 ans	quinquennale et d'avance	
Panneau publicitaire (4 m x 3 m)		52,46 €/m <sup>2</sup> /an (1)	5 ans	annuelle et d'avance	
Distributeurs de carburant	Première demande : 30 € Renouvellement : 15 €	150 €/pompe/an	5 ans	annuelle	
Autres occupations					
➤ à usage domestique		1,05 €/m <sup>2</sup> /an (1)	5 ans	quinquennale et d'avance	
➤ à usage commercial, industriel, artisanal ou agricole		2,09 €/m <sup>2</sup> /an (1)	5 ans	quinquennale et d'avance	
Voie ferrée		2,28 €/ml/an + 10% du nombre de wagon (1)	15 ans	annuelle	
Accès aux pistes des stations service de carburant		forfait de 20 €/an	5 ans	annuelle	

(1) Pour les paiements annuels, toute redevance inférieure à 16 €, un forfait de 16 € sera appliqué.

Pour les paiements quinquennaux, toute redevance inférieure à 80 €, un forfait de 80 € sera appliqué.

## **CALCUL DES REDEVANCES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2014**

**Toute occupation ou utilisation du domaine public :**

Le montant des redevances sera mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sur la base d'un coefficient (C) résultant de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC) à partir de la formule suivante :

$$C = \frac{\text{ICC (du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année n - 1) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n}}{\text{ICC (du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année n - 2)}}$$

## ANNEXE 2

### AUTORISATIONS DE VOIRIE NON SOUMISES AU PAIEMENT D'UNE REDEVANCE

Accès aux propriétés privées avec ou sans aménagement

Réseaux publics de distribution (souterrains ou aériens), installés pour des motifs d'intérêt public à l'exception des réseaux de télécommunications, électricité, gaz

Déversement sur le domaine public d'eaux : pluviales (autres que celle s'écoulant naturellement), usées (après traitement)

Saillies, balcons, corniches, appuis, soubassements

Bordures de trottoirs, ralentisseurs, bandes sonores, feux tricolores, panneaux de signalisation construits ou installés par des collectivités publiques

Abri-bus, mobiliers urbains, panneaux d'information et en général tout dispositif non commercial, installés par des collectivités publiques

## CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE

### COMMISSION PERMANENTE Réunion du 24 janvier 2014

Direction du Développement et de l'Animation du Territoire

**Direction du Développement  
et de l'Animation du Territoire**

**N° 2014.01.19**

**OBJET :**

**Arts Vivants 52 - avenant financier n°2 pour l'année 2014**

**Nombre de conseillers généraux membres de la commission permanente : 32**

**Présents :**

M. Antoine ALLEMEERSCH, M. Patrick BERTHELON, M. Philippe BOSSOIS, M. André DEGUIS, M. Thierry DELONG, M. Jean-François EDME, M. Jean-Marc FÈVRE, M. Bernard GENDROT, M. Jean-Philippe GEOFFROY, M. Didier JANNAUD, M. Jacques LABARRE, Mme Marie-Claude LAVOCAT, M. Jean LIPP, M. Denis MAILLOT, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, M. Jean-Michel RABIET, Mme Yvette ROSSIGNEUX, M. Jean SCHWAB, M. Bruno SIDO

**Quorum : 17**

**Absents ayant donné procuration :**

M. Paul FLAMÉRIEN à M. André NOIROT  
M. Jean-François GUÉNIOT à M. Denis MAILLOT  
M. Eric KREZEL à M. Jacques LABARRE  
M. Stéphane MARTINELLI à M. Bruno SIDO

**Absents excusés et non représentés :**

M. Francis ARNOUD, M. Jean-Luc BOUZON, M. Christian DUBOIS, Mme Marcelle FONTAINE, M. Gérard GROSLAMBERT, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, M. Pierre ROUSSELOT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement départemental relatif aux subventions culturelles du 17 février 2012,

Vu la délibération du conseil général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil général en date du 13 décembre 2013 relative au budget primitif 2014,

Vu l'avis favorable de la IVe commission réunie le 10 janvier 2014,

Vu le rapport de Monsieur le Président du conseil général,

CONSIDERANT la demande de subvention présentée,

**LA COMMISSION PERMANENTE**  
**Par 25 voix Pour**

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 361 000 € à l'association Arts Vivants 52 (imputations 6574//311 et 6568//311), répartie comme indiqué dans l'avenant financier, ci-annexé,
- d'approuver les termes de l'avenant financier pour l'année 2014 à intervenir avec l'association Arts Vivants 52,
- d'autoriser Monsieur le Président du conseil général à signer ce document.

**RÉSULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Certifié exécutoire compte tenu de :**

**- la télétransmission en Préfecture le**

**- la publication le**

**Chaumont, le 24 janvier 2014**

**LE PRÉSIDENT,**

**Bruno SIDO**



direction du développement  
et de l'animation du territoire

service « culture, sports et vie associative »

# conseil général de la Haute-Marne

## AVENANT FINANCIER N°2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-MARNE ET L'ASSOCIATION ARTS VIVANTS 52 DU 11 AVRIL 2013

Entre

**Le conseil général de la Haute-Marne**, sis 1 rue du Commandant Hugueny – CS 62127 – 52905 Chaumont cedex 9, représenté par Monsieur Bruno SIDO, Président du conseil général de la Haute-Marne, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du 24 janvier 2014.

d'une part,

et

**L'association Arts Vivants 52**, sise 2 rue du 14 juillet 52000 Chaumont, représentée par Madame Élisabeth ROBERT-DEHAULT, Présidente d'Arts Vivants 52,

d'autre part.

### **ARTICLE 1 : objet**

Le présent avenant a pour objet de définir la participation financière du conseil général de la Haute-Marne pour l'année 2014 aux frais de fonctionnement de l'association Arts Vivants 52, ainsi qu'aux frais occasionnés par ses activités, tels que définis dans la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'association, le conseil général, le conseil régional et l'État pour la période 2013-2015 du 11 avril 2013 Cet avenant est valable à compter de sa notification, et prendra fin le 31 décembre 2014.

Pour l'année 2014, le montant de la subvention est fixé à **361 000 €**

Afin de mener à bien la mission qui lui a été confiée, l'association Arts Vivants 52 réalisera une série d'actions à travers quatre dispositifs :

- l'animation du schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA),
- l'éducation artistique en milieu scolaire,
- la ressource, l'information, la veille sur les agendas évènementiels, l'accompagnement des territoires et l'élargissement des publics,
- le soutien aux équipes artistiques pour la démocratisation culturelle (rencontres des publics, action culturelle innovante, diffusion en milieu rural, ...).

## **ARTICLE 2 : aide au programme d'actions**

Pour l'année 2014, le conseil général accorde une aide à l'association Arts Vivants 52 pour son programme d'actions d'un montant de :

- 95 000 € (salaires compris) pour la mise en œuvre et l'animation du schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA),
- 18 220 € (salaires compris) pour l'éducation artistique en milieu scolaire,
- 18 880 € (salaires compris) pour la ressource, l'accompagnement des territoires et l'élargissement des publics,
- 24 000 € (salaires compris) pour le soutien aux équipes artistiques pour la démocratisation culturelle (rencontres des publics, action culturelle innovante, diffusion en milieu rural, ...).
- 1 500 € au titre des missions information, musique, danse et théâtre.

Soit une aide au programme d'actions de **81 638 €** (hors salaires).

## **ARTICLE 3 : salaires et charges de personnel**

Pour l'année 2014, le conseil général de la Haute-Marne accorde une subvention de **219 602 €** pour permettre à l'association Arts Vivants 52 de rémunérer, en partie, le personnel visé à l'article 4.

## **ARTICLE 4 : tableau des effectifs**

Pour l'année 2014, le conseil général prend acte que l'association Arts Vivants 52 pourra employer :

- un directeur / délégué départemental à la musique, à la danse et au théâtre,
- une administratrice,
- une assistante de gestion,
- une chargée du développement du spectacle vivant,
- une chargée des enseignements et des pratiques artistiques, en charge de l'animation du schéma départemental de développement des enseignements artistiques,
- un chargé de la communication et de la médiation culturelle, en charge du centre de ressources.

## **ARTICLE 5 : frais de fonctionnement de l'association**

Le conseil général de la Haute-Marne accorde à l'association Arts Vivants 52 une subvention de **59 760 €** pour lui permettre de faire face :

☞ aux dépenses diverses de fonctionnement :

- honoraires,
- déplacements, missions,
- locations diverses,
- frais de télécommunications,
- affranchissement,
- fournitures de bureaux et petit matériel,
- cotisations diverses et assurances,
- frais de formation,
- documentation générale.

En outre, le conseil général contribue au fonctionnement de l'association Arts Vivants 52 par des prestations en nature qui sont :

- mise à disposition gracieuse des locaux,
- mise à disposition d'un véhicule dans le cadre de l'accès au parc automobile du conseil général,
- mise à disposition gracieuse de mobiliers de bureau,
- prise en charge des dépenses d'électricité, d'eau, de chauffage et d'entretien des locaux.

**ARTICLE 6 : modalités de versement des subventions**

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant, lui permettant de faire face aux charges mensuelles courantes :

<b>Mois</b>	<b>Montants</b>
Mars	55 000 €
Juin	55 000 €
Septembre	55 000 €
Décembre	55 000 €
Mobilisable en fonction des besoins de trésorerie de l'association	141 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>361 000 €</b>

Chaque mois dans le cadre de l'enveloppe de 141 000 €, un versement complémentaire pourra être effectué en fonction des besoins réels de l'association.

Pour se faire, l'association Arts Vivants 52 doit fournir au conseil général de la Haute-Marne, pour le 20 du mois au plus tard, un compte-rendu financier mensuel accompagné des pièces suivantes certifiées par le comptable de l'association :

- d'un état d'avancement mensuel des recettes et des dépenses,
- d'un état des recettes et des dépenses classées par actions depuis le début de l'exercice,
- d'une balance générale des comptes,
- d'un plan de trésorerie prévisionnel,
- d'une copie du ou des comptes bancaires de l'association faisant apparaître les situations de trésorerie au dernier jour du mois précédent.

## **ARTICLE 7 : obligations de l'association**

Pour l'exécution du présent avenant, l'association Arts Vivants 52 est soumise aux obligations définies par la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'association, le conseil général, le conseil régional et l'État pour la période 2013-2015 en date du 11 avril 2013.

## **ARTICLE 8 : durée**

Le présent avenant est valable à compter de sa notification et prendra fin le 31 décembre 2014.

## **ARTICLE 9 : règlement des litiges**

En cas de litige survenant entre les parties et relatif à l'exécution du présent avenant, celles-ci s'engagent à chercher une résolution amiable du litige, préalablement à la saisine du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, qui sera alors seul compétent pour en connaître.

**Fait à Chaumont, le  
en deux exemplaires originaux**

<b>La Présidente de l'association Arts Vivants 52</b>	<b>Le Président du conseil général de la Haute-Marne</b>
<b>Élisabeth ROBERT-DEHAULT</b>	<b>Bruno SIDO</b>